

Bordeaux

1^{re} ou 20^e

À quel rang se vouer ?

THOMAS BOHLAY | THIBAUT LURCIN

Mi-octobre 2019, *Great Place to Work* (GPW) décernait à Bordeaux la palme de la ville la plus attractive de France pour la 6^e année consécutive. Vingt jours plus tard, Jobijoba et meilleurtaux.com (JJMT) dévoilaient leur baromètre d'attractivité sonnait alors le glas du règne bordelais. La cité girondine dégringolait à la 20^e place et laissait sa couronne à Besançon, pourtant 28^e du classement précédent. Qu'a-t-il bien pu se passer durant cette deuxième quinzaine d'octobre 2019 pour que l'attractivité de Bordeaux s'écroule de la sorte ? La notion d'attractivité est-elle appréhendée de la même manière dans ces deux classements ?

« Attraction (nom féminin) : action exercée sur les êtres animés par quelque chose (lieu, milieu, élément, etc.) qui les attire ; ex : pouvoir d'attraction d'une grande ville. » Le dictionnaire en ligne larousse.fr ne s'y trompe pas : l'exemple choisi est pertinent tant le champ lexical de l'attractivité fait partie intégrante des politiques d'aménagement du territoire. Quant à la définition, elle laisse le champ libre à l'interprétation et par conséquent à une modélisation selon des critères variables. Ce qui explique en grande partie l'hétérogénéité des classements évoqués. Bien que GPW et JJMT mettent tous deux l'attractivité auprès des salariés au centre de leur

système de notation, ils l'interrogent selon un prisme différent : *Great Place to Work* questionne les préférences des salariés sous forme d'enquête d'opinion tandis que Jobijoba et meilleurtaux.com estiment l'intérêt de ces derniers à l'aide d'indicateurs « objectifs » (taux de chômage, loyers, etc.).

Un partout, la balle au centre. Une troisième méthode sera donc nécessaire pour départager Besançon et Bordeaux. Proposons alors une analyse des flux résidentiels. Il s'agit d'observer le nombre de personnes qui emménagent sur un territoire et de le rapporter à sa population (afin de gommer les effets de taille). Cette méthode permet d'approcher la notion d'attractivité résidentielle d'un territoire. À ce jeu-là, Bordeaux prend la 5^e place¹, 8 rangs devant son rival franc-comtois. Retenir cet indicateur suppose de considérer que seules les entrées sur un territoire suffisent à juger de son attractivité. Or, l'attraction d'une ville peut également s'apprécier par sa capacité à conserver sa population résidente. Dans ce cas, le solde migratoire² rapporté à la population est un indicateur bien plus pertinent. Ce critère classe Besançon et Bordeaux respectivement aux 8^e et 22^e positions. De quoi conclure que Bordeaux n'est pas attractive ? Toujours pas... En effet, si on classe les territoires non

plus à l'échelle de la ville centre mais de leur EPCI³, Bordeaux Métropole est 1^{re}, loin devant Grand Besançon Métropole (12^e). Au-delà des thématiques étudiées (attraction résidentielle, économique, touristique, etc.) et des indicateurs observés pour les comparaisons, l'échelle d'analyse est, elle aussi, déterminante.

Difficile donc de trouver le classement idéal qui permettrait d'appréhender l'attractivité d'un territoire dans son intégralité. Chacun propose une vision partielle par la méthode retenue ou par son angle d'analyse. Certains peuvent par exemple estimer que des loyers faibles sont un atout (pour une attractivité potentielle) alors que des loyers élevés sont plutôt considérés traditionnellement comme des indices d'une attractivité effective forte. Aussi, le rang d'une ville n'a strictement aucun sens s'il est dépourvu de son mode d'emploi ! Dès lors, il convient de prendre du recul sur ces classements relayés par la presse, souvent avec un soupçon de sensationnalisme. —

1 | Parmi les communes de plus de 100 000 habitants en France métropolitaine, Insee 2016.

2 | Le solde migratoire est la différence entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties sur un territoire. Ne sont comptés ici que les flux intra-France métropolitaine.

3 | Établissement public de coopération intercommunale : entité regroupant des communes (communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles).